

Burundi : l'état des lieux sur l'égalité des genres dresse un tableau "mitigé"

@rib News, 22/05/2017 – Source Xinhua – L'état des lieux sur l'égalité des genres au Burundi dresse un tableau "mitigé" 55 ans après l'indépendance du pays, selon Scholastique Ntirampemba, experte burundaise chargée du programme genre à la représentation de l'ONU-Femmes au Burundi. Mme Ntirampemba intervenait dans un atelier de formation sur le label "égalité entre les sexes" au Burundi, conjointement organisé par le gouvernement burundais, le Bureau du Programme des Nations unies pour le développement au Burundi (PNUD-Burundi) et l'ONU-Femmes au Burundi.

L'état des lieux sur la question relative à l'égalité des genres au Burundi est mitigé parce qu'on relève actuellement une cohabitation des opportunités et des défis, particulièrement au niveau du cadre légal, a-t-elle précisé. "À titre d'exemple au niveau des droits des femmes en général, le Burundi abrite un arsenal juridique diversifié, en l'occurrence la Constitution et les conventions internationales. Toutefois, au cours des défis du moment, se trouve la méconnaissance de la loi, probablement du fait des lacunes en ce qui concerne sa diffusion et sa vulgarisation, elles-mêmes inhérentes à une carence des ressources nécessaires, aussi bien humaines que financières conformément à la taille de l'enjeu", a souligné l'experte. Aujourd'hui, au niveau des hautes institutions comme le Parlement et le gouvernement, le quota minimal des femmes est de 30% en termes de la représentativité. Cependant, Mme Ntirampemba a fait remarquer que "il y a un fossé à combler au niveau des sphères de décision de base", la représentativité de la femme dans les 129 parlements locaux du pays affichant un faible taux de 6%. Pour l'experte, cette "fracture politique" entre les hommes et les femmes burundais aux institutions de base s'explique par le fait que le code électoral national en vigueur soit "muet" sur le niveau de représentativité requise. Elle a noté que lors des dernières élections législatives de 2015, au niveau des 18 provinces du pays, la constitution des listes électorales "bloquées" n'a pas été égalitaire au niveau du genre, car "rarement des femmes placées en tête des listes des partis politiques". Bien que le Burundi fasse partie des États africains membres de l'Union africaine signataires en juillet 2003 du "Protocole de Maputo" symbolisant l'engagement des États africains à mettre un terme aux discriminations et aux violences faites aux femmes, la ratification de ce texte n'a pas toujours eu lieu. Mme Ntirampemba a aussi mis en cause des résistances culturelles, qui entravent le processus de recherche d'égalité entre les hommes et les femmes. Cependant, a-t-elle laissé entendre, malgré ces blocages culturels, par rapport à la situation qui prévalait en 2003, le Burundi se trouve sur une trajectoire de progrès en ce qui concerne l'abolition des discriminations portées contre la femme parce que "les mentalités sont en train d'évoluer".

Spécialiste Caritas Barankitse, directrice de l'égalité des genres au ministère burundais du Genre, a souligné pour sa part que le Burundi a déjà fait des "avancées notables" dans l'élaboration des lois régissant l'égalité des genres, tout en soulignant que les facteurs culturels combinés à la méconnaissance des lois ne permettent pas encore leur mise en application effective". Selon Mme Barankitse, il faut un profond changement de mentalités au Burundi, afin d'éliminer les discriminations contre la femme burundaise. Elle a saisi l'occasion pour saluer la récente loi promulguée en septembre 2016 sur la prévention, la protection des victimes des violences basées sur le genre et sur la répression au Burundi. "J'ai de l'espoir que cet outil législatif va générer un changement significatif, notamment en tant qu'instrument dissuasif au plan répressif, afin que la femme burundaise jouisse pleinement ses droits de citoyenne à part entière", a-t-elle affirmé. De son côté, Nathalie Boucly, directrice pays du PNUD, a estimé qu'au Burundi, les principaux défis sur l'égalité entre hommes et les femmes se trouvent au niveau de la promulgation, de la vulgarisation et de la mise en pratique des lois contre la discrimination des Burundaises. Elle s'est réjouie cependant que le Burundi se soit doté d'une loi contre les violences basées sur le genre. Les disparités entre les genres coûtent en moyenne quelque 95 milliards de dollars par an en moyenne à l'Afrique subsaharienne et ont culminé à 105 milliards de dollars de pertes en 2014 (soit 6% du PIB régional), a-t-elle rappelé.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});